L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE.

POUR LES ETATS-UNIS, CANADA, MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

$9.00-Un An | $4.50-6 Mois | $2.25-3 Mois | $0.75-1 Mois

POUR L'ETRANGER, PORT COMPRIS:

$12.15-Un An | $6.10-6 Mois | $3.05-3 Mois | $1.05-1 Mois

EDITION HEBDOMADAIRE,

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

POUR LES ETATS-UNIS, LE MEXIQUE ET CUBA, PORT COMPRIS:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

LE CANADA ET L'ETRANGER:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.35 - - 4 Mois

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnee qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR Mandats-Postaux ou par Traites sur Express

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de J. A. Mercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,850 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Anselme E. De Buys, Chester C. Mercier et Robert Upshur, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.
mars1,5,10

Succession de Richmond R. Ross.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,344 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wilds H. Ross, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et omologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDGAR M. CAHN, Avocat.
28févmars4,9

Succession de James M. De Coursey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,657 — Division C — Attendu que James M. De Coursey, Jr., a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres administration dans la succession de James M. De Coursey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocat.
28févmars4,9

Succession de Joséphine Anderson, veuve de Cyrus S. Morris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,719 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Willis Anderson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
OLIVER S. LIVAUDAIS, Avocat.
21fév21,25mars2

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D — No. 102,521.

John Andrew Jackson Nelson vs. Frank Smith et als.

CONFORMEMENT et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "D," dans l'affaire intitulée John Andrew Jackson Nelson vs. Frank Smith et als, dossier No. 102521. Le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 5 Février 1913 et signé en cour siégeante le 11 Février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, Jeudi le 20 Mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne la propriété ci-apres décrite à savoir:

1. UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 46 borné par les rues Soraparu, St.-Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par Robert Layton à John Commaskey, passé devant le feu Thomas Layton notaire le 4 décembre 1851. Suivant lequel croquis le dit terrain ou parcelle de terre (désigné par le numéro 102 sur le croquis ci-dessus mentionné) mesure trente pieds de face sur la rue Soraparu, sur une profondeur de cent vingt pieds, deux pouces et quatre lignes sur la ligne basse, cent vingt deux pieds deux pouces sur la ligne de haut et trente pieds sept pouces dans le fond. Les améliorations consistent d'une maison seule en bois connu comme No. 532 rue Soraparu, Louée au Nick Patterson Social Club et contient à peu près 5 chambres.

2. TROIS CERTAINS TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes des dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. 29 borné par les rues Rousseau, Jackson, Tchoupitoulas et Philip, désignés par les lettres "E," "G" et "H" sur un croquis fait par Arthur de Armas, député voyer de ville daté du 22 Mars 1883. Lesquels dits terrains mesurent ci-après à savoir: terrain E, vingt quatre pieds de face sur la rue Rousseau, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles; terrain "G" vingt pieds de face sur la rue Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et terrain "H" vingt et un pieds de face sur la rue Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de trois cottages simples en bois portant les numéros municipaux 2222-2228 et 2232 rue Rousseau. Chaque cottage contient à peu près cinq chambres.

CONDITIONS: — Comptant: l'acquéreur ou les acquéreurs devront déposer 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur et devant assumer les taxes de 1913. Les actes de vente devant Félix J. Dreyfous, notaire, devant être passés aux frais des acquéreurs.

J. Onorato
Encanteur, rue Gravier 910.

16fév16,23mars2,9,16,20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Singer et Sokolsky vs. Frank C. Camille.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 55,997 — Dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à vendre à l'enchère publique devant la nouvelle bâtisse de Cour rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 5 mars, 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'Ilet 1053, borné par les rues Miro, Galvez, Annette et Allen, sur un croquis annexé à un acte passé devant F. J. Aleix, notaire, le 3 septembre, 1902, une copie duquel est annexé à un acte de vente passé devant J. G. Eustis, notaire, le 24 janvier, 1906. Le dit terrain s'étend à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue Annette, et mesure trente pieds de face sur la rue Miro, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante pieds.

Cette vente sera sujette à tous les droits de Harvey Singer, acquis en vertu de la vente qui lui a été faite de la dite propriété par un acte passé devant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 mars, 1911, enrégistrée dans le Bureau des Aliénations, livre 942, folio 147, et elle sera aussi sujette à une certaine hypothèque de soixante quinze dollars, enrégistrée dans le livre 841, folio 222, du bureau d'Hypothèque, le 31 janvier, 1906.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour les demandeurs.
fév2,9,16,23mars4

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Julia Theresa Hecker, épouse décédée de J. J. Hecker.

NO. 101,705 — COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — Propriété de choix du Sixième District faisant face immédiatement au Parc Audubon.

1. La magnifique grande résidence bien bâtie No. 735 Exposition Blvd. Terrains 113' 8 x 143' 6" 6".

2. Résidence double de choix, à 2 étages 801-03 Exposition Boulevard.

3. L'élégante maison de rapport double à 2 étages No. 809-811 Exposition Boulevard.

4. Le beau terrain à bâtir rue Magasin, entre l'Exposition Boulevard et la rue Calhoun.

A l'encan JEUDI, le 20 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

N. J. CLESI, Encanteur — En vertu d'un ordre signé le 13 novembre 1912 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, et d'un ordre signé le 14 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Une certaine parcelle de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 28 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park, actuellement connu comme Parc Audubon, et par les rues Magasin, Calhoun et Live Oak (actuellement Constance) mesurant cent treize pieds, huit pouces de face à la partie supérieure du City Park (ou Parc Audubon) sur une profondeur entre lignes parallèles et face sur la rue Magasin de cent quarante trois pieds six pouces et six lignes, laquelle dite parcelle de terre est composée du tout des terrains désignés par les numéros sept, huit, neuf et dix sur un plan dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884, annexé à une acte de vente par Charles A. Denis à Daniel B. Fairchild, passé devant George C. Préot, ancien notaire dans cette ville, le 28 Août 1884; et de la plus grande partie du terrain désigné par le numéro onze sur le dit plan, adjacent les dits terrains numeros sept, huit, neuf et dix dans le fond ,avec l'usage d'une allée dans le fond mesurant dix pieds de largeur s'étendant à travers le dit ilet, à partir de la rue Magasin jusqu'à la rue Constance, la dite allée mesurant dix pieds de face à la rue Magasin, et, est pris du côté le plus près de la rue Calhoun du terrain No. onze et du fond des terrains cinq et six, et du côté le plus près de la rue Calhoun du terrain numéro vingt-quatre, qui fait face à la rue Constance. Les améliorations consistent d'une maison seule à deux étages, contenant à peu près seize chambres, etc. commodités modernes, et connue par le No. municipal 735 Exposition Boulevard.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieur du Parc Audubon et par les rues Camp, Magasin et Calhoun; le dit terrain est désigné par le numéro un et mesure vingt huit pieds, cinq pouces de face sur la ligne inférieure du Parc Audubon, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Magasin et entre lignes parallèles de cent trente pieds, le tout suivant un plan fait par A. De Armas, voyer, daté le 21 avril 1884 et attaché à un acte passé devant George C. Preot, ancien notaire, le 27 septembre 1884. Les améliorations qui s'y trouvent, consistent en une résidence double à deux étages, contenant huit chambres de chaque côté et connue par les Nos. municipaux 801-803 Exposition Boulevard.

3. Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park (ou Parc Audubon) et par les rues Magasin, Calhoun et Camp, commenant à une distance de soixante trois pieds, huit pouces de l'encoignure de la rue Magasin et Parc Audubon, et mesurant cinquante pieds de face sur la dite ligne inférieure du Parc Audubon sur cent trente six pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, comprenant le tout du terrain numéro quatre, qui mesure vingt huit pieds, cinq pouces de face sur le dit Parc Audubon, et les vingt et un pieds sept pouces adjacents, de face sur le dit Parc Audubon du terrain numéro trois, le tout sur la sus dite profondeur, les dits terrains numeros trois et quatre étant en conformité avec un plan du dit ilet fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente à John Q. Flynn, passé devant George C. Préot, notaire, le 24 septembre 1884, la ligne du fond de la dite parcelle de terre, adjacente à la ligne de côté du terrain No. vingt quatre sur le dit plan. Les améliorations consistent d'une maison de rapport double à deux étages, contenant corridor et huit chambres de chaque côté et connue par les Nos. municipaux 809-11 Exposition Boulevard.

4. Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park ou Parc Audubon, et par les rues Camp, Magasin et Calhoun, désigné par le No. vingt quatre sur le dit plan de Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente à John Q. Flynn, passé devant George C. Préot, ancien notaire, le 27 septembre 1884; le dit terrain No. vingt quatre commençant à une distance de cent trente six pieds, six pouces et quatre lignes de l'encoignure de la rue Magasin et Parc Audubon, et mesure vingt six pieds six pouces quatre lignes de face sur la rue Magasin sur cent treize pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le tout plus ou moins terrain vacant rue Magasin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, le solde s'il y en a, en un crédit de un, deux et trois ans, représenté par billets portant un intérêt à un taux de sept pour cent par an, à partir de la date jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente ou de ventes devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer en plus et en sus du prix d'achat toutes les taxes de l'année 1913 et ne devant avoir droit au loyer ou loyers à partir et après le jour de l'acte final que la vente sera passée confirmant l'adjudication devant James Boyd Grinage, notaire, à ses frais à lui ou à elle. Les acquéreurs sont aussi requis de poster un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

G. G. KRONENBERGER,
fév18mars2,9,16,30 Avocat.

ANNONCES JUDICIAIRE

Edward J. Kessler vs. Ses Creanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,443 — Division A — Ordre: Considérant la pétition suivante, et les comptes de l'actif et passifs enrégistrés en cette affaire: Il est ordonné qu'après notices et avis donnés au créditeurs, suivant la loi, devant Edward J. Jacquet en son étude en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à partir du 17 mars 1913 à dix heures du matin qu'il soit voté sur l'acceptation ou le refus de la demande du dit Edward J. Kessler d'un répit d'un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois et trente-quatre mois à partir de la date de la dite réunion.

Il est de plus ordonné que Mr. M. B. Provosty soit nommé pour représenter les créditeurs absents en cette affaire et que par suite toutes les procédures envers la dite personne et propriété d'icelui soient interrompues, Nouvelle Orléans, 10 février 1913.

Signé Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK,
Député Greffier.
MAX HUBERT et BENJAMIN WOLF,
Avocats. 12fév

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,121 — Division C.

LIQUIDATION DE J. D. CONNELL IRON WORKS COMPANY.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No. 103,121, dans l'affaire de la liquidation de J. D. Connell Iron Works Company, le dit ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MERCREDI, le 5 mars 1913 à 11 heures a. m. rue S. Peters adjacent le coin de la rue Erato, divers accessoires mobiles consistant en vrilles, machines à percer; perforeuses, tours, marteaux pilon, machines, chaudières compresseur, grues, forges, Rabots et autres machines et outils dont se sert le Iron Works Business, suivant l'inventaire enregistré.

Termes—
Comptant.

J. Onorato

MESSRS. CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour les liquidateurs.
fév20,23mars2,5

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D. No 102,750

Succession de Samuel H. St. Martin

CONFORMENT et en vertu d'un ordre de l'honorable cour civil de district de la paroisse d'Orléans, Division D, No. 102,750, dans l'affaire intitulée succession de Samuel H. St. Martin le dit ordre daté et signé le 27 février 1913 et adressé à J. L. Onorato encanteur j'offrirai en vente aux enchères publiques à la Bourse des propriétés foncieres, 311 rue Baronne le JEUDI, 27 mars 1913 à midi la propriété décrit comme suit:

UN CERTAIN TERRAIN ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits de voies, privilèges et dépendances, qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet No. 760 borné par l'avenue Esplanade, les rues Derbigny, Kerlerec et l'avenue Claiborne, le dit lot étant designé par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville le 3 novembre 1908, commençant à un distance de cent vingt trois pieds huit pouces du coin des avenues Esplanade et Claiborne et mesure trente-quatre pieds cinq pouces (34 pieds 5 pouces) de face sur l'avenue Esplanade sur cent trente pieds de profondeur entre lignes paralèle et porte le numéros municipal 1621 avenue Esplanade, et consiste en une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, salon librairie, salle a manger, cuisine, office, quatre chambres, salle de bain, gaz, électricité, égouts.

CONDITIONS—Un quart en plus du prix de l'adjudication, à l'option de l'acquéreur devra être payé comptant et le solde devra être payé en trois payments égaux a un, deux, trois ans a partir de la date de la vente, devant être representer par billets de l'acquéreur payables a son order et endossés par lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente et portant intérêt à sept pour cent depuis la date de la vente jusqu'au payment, payable annuellement avec, cinq pour cent sur le principal et intérets pour honorarires d'avocats en cas de procès, pour recouvrement d'une partie ou du tout du dit montant; le tout devant être garant ipar hypothèque spéciale et privilèges du vendeur sur la propriété vendu et devant être representé par un acte de vente passé devant Alexis Brian, notaire à la Nouvelle-Orléans. Le dit acquéreur devra en plus et en sus de son enchère assumer le payment de toutes les taxes d'état, de ville et toutes autres taxes pour l'année 1913 et payer toutes les dépenses pour les certificats necessaires ainsi que les montants dus au notaire pour le passage de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de plus qu'il payera comptant à l'encanteur immédiatement sur l'adjudication de la dite propriété dix pour cent, ne portant ni intérêt ni pénalité, du prix de son enchère.

J. Onorato
Encanteur, 910 Rue Gravier.
Messrs. Guion, Lambremont & Hebert, avocats pour l'administratrice.
fév23, mars2,9,16,23,27

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, grande parcelle de terre sur la rue Louisa et encoignure Derbigny avec grandes bâtisses d'écuries, ainsi que quatre terrains sur la rue Piété entre les rues Roman et Derbigny avec une maison simple qui s'y trouve et un terrain sur la rue Louisa près de la rue Roman.

Succession de Marie Amanda Barrois, Veuve de Thomas L. Bertrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,551 — Division A —Par Albert Paul, encanteur (Bureau No. 311 rue Baronne) Deuxième étage, Jeudi le 6 mars, 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 31 janvier, 1913, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Marie Amanda Barrois, veuve de Thomas L. Bertrand, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Une certaine parcelle de terre, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans le Troisième District de la dite ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 789, borné par les rues Louisa, Piété, Roman (ou Solitdelle) et Derbigny (ou Prosper), et mesure Deux cent trente cinq pieds sur la rue Louisa, sur une profondeur et face de cent dix huit pieds sur la rue Derbigny (ou Prosper). Les améliorations comprennent de grandes bâtisses pour écuries, etc., sous toit galvanisé. Cette propriété est dans un quartier que s'améliore rapidement, et fait face à plusieurs cottages modernes.

2. Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, anciennement Bourg Clouet et Faubourg Washington, désignés sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 27 octobre, 1836, déposé dans le bureau de Carlisle Pollock, ancien notaire dans cette ville, par les numéros dix, quinze, seize, dix sept et dix huit, dans l'Ilet No. 789, anciennement Ilet No. 34 du Bourg Clouet, borné par les rues Louisa, Piété, Derbigny (anciennement Prosper) et Roman (anciennement Solidelle); d'après lesquels plans les dits terrains mesurent comme suit, à savoir: Terrain No. 10 mesure trente et un pieds de face à la rue Louisa, sur cent trois pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Terrains Nos. 15, 16, 17 et 18 mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Piété sur cent trois pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur la rue Piété comprennent un cottage en bois.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs devant Sidney F. Gautier, notaire. Les taxes de l'année 1913 devant être assumées par l'acquéreur. Un depôt de dix pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

GABRIEL FERNANDEZ, JR.,
Avocat.
fév2,9,16,23mars2,6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Beer Mayer & Co. vs. Ulyssus Laurent.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 54,306 — En vertu d'un writ de fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Wynne Rogers, de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepot Nos. 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 11 mars 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent située dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 136, borné par les rues Annonciation, Laurel, Bellecastle et Dufossat désignée comme terrain No. 15 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel et cent dix pieds de profondeur. Acquis par Ulyssus Laurent de James Wilton suivant acte devant G. G. Kronenberger, notaire, le 31 mai 1901, enrégistré dans le livre des aliénations 183 folio 413.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
SOL. WEISS,
Avocat pour le demandeur.
fév9,16,23mars2,11

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Neuf beaux terrains, qui vont être vendus comme un, rues St. Claude et Manuel, rue pavée près des lignes de car.

Succession de Pierre Minard ou Menard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,149—Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI, le 6 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 29 janvier 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, faisant partie d'une certaine plantation appartenant autrefois à Manuel Landry, environ deux milles plus bas que la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du Mississipi, borné sur la partie basse par la propriété appartenant aux religieuses des Ursulines, et sur la partie élevée par la plantation appartenant autrefois à Mr. Lesseps, le dit terrain commence à peu près à 1920 pieds du Chemin Publique et mesure 360 pieds de face sur la rue projetée Manuel sur 120 pieds de profondeur. Le dit terrain est décrit sur le régistre d'assessement pour l'année 1911 comme terrain No. neuf, mesurant 120 pieds sur 334 pieds formant le coin des rues St. Claude et Manuel, dans le carré, borné par les deux dites rues Rampart et Convent, et sur la dite rue St. Claude y faisant face sur une étendue de 120 pieds. Acquis par le dit Pierre Minard ou Menard par un acte sous signature privée daté le 23 février 1843, de Joseph Boudreaux et épouse, enrégistré dans le bureau d'aliénations dans le livre 34 folio 303 le 26 de juillet 1843.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. FRIEDRICHS,
Avocat.
fév2,9,16,23mars2,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

Cottage double en bois, Nos. 2917 et 2919 rue St. Pierre et terrain à bâtir rue Orléans, entre les rues Dupré et Gayoso.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI, le 6 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1912 et signé le 27 décembre 1912 et d'un ordre daté le 28 janvier 1913 de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Barbara Muller et al. vs. M. et Mme Marco Martinolich, No. 102,084, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Le cottage double en bois à un étage, Nos. 2917 et 2919 rue St. Pierre, contenant trois chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues St. Pierre, Orléans, Dupré et Gayoso, désigné par la lettre A, sur un croquis de voyer par Walter J. Seghers, député voyer de ville, daté le 21 janvier 1913 et mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue St. Pierre sur 62 pieds de profondeur entre lignes parallèles commençant à une distance de 124 pieds 6 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues St. Pierre et Dupré.

Deuxièmement—Un certain terrain situé dans le même district et ilet et adjoignant dans le fond la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B, sur le susdit croquis de voyer par Walter J. Seghers, mesurant d'après cela 30 pieds de face sur la rue Orléans sur 52 pieds, 6 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de 124 pieds, 6 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Orléans et Dupré.

Dans un quartier qui s'améliore près des lignes de cars, désirable pour placement ou emplacement de maisons.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en paiements égaux, payables en un et deux ans après la date de l'adjudication, avec huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, avec les clauses usuelles d'hypothèque et sécurité de même que le pacte de non aliénando, et rejet d'évaluation cinq pour cent pour les frais d'avocat en cas de procès, etc., les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et payer tous les frais de certificats, et assumer les taxes dues et exigibles dans l'année 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant Fred Adolph notaire aux frais des acquéreurs.

FRED & W. E. ADOLPH,
GEO. MONTGOMERY,
Avocats.
fév2,9,16,23mars2,6

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière.